

+ BIO, +SAIN, +LOCAL Un engagement fort



La Ville de Biganos, résolument engagée en faveur de la santé de nos jeunes et de l'environnement, a fait de l'agriculture biologique une priorité au sein des cantines scolaires.

Avec plus de 41 % de produits

bio dans les assiettes des cantines, la Ville détient le label "**Territoire BIO Engagé**". Cette démarche s'inscrit dans la volonté de promouvoir la santé des jeunes Boiens, de soutenir les producteurs locaux et de favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Depuis 2021, une diététicienne nutritionniste travaille avec l'équipe de la cuisine centrale sur l'élaboration des menus et propose aux enfants des découvertes gustatives ("la balade des papilles"). Les menus sont disponibles sur le site de la Ville.

INSCRIRE VOTRE ENFANT Une seule porte d'entrée : le Portail Famille

Les inscriptions à la restauration scolaire sont une nécessité pour éviter le gaspillage alimentaire. Elles se font en ligne, via le Portail Famille. Vous pouvez inscrire votre enfant à l'année ou de manière ponctuelle en quelques clics. **Les inscriptions doivent se faire au moins 7 jours à l'avance.**

En cas d'absence non signalée (au moins 7 jours à l'avance) et injustifiée (certificat médical), le repas sera facturé.

N'oubliez pas d'indiquer votre QF dans votre espace personnel, sinon le tarif le plus élevé sera facturé (soit 3.80 €)



Ville de Biganos

CONTACTS UTILES

SERVICE ÉDUCATION

Place des écoles - Biganos

05 56 03 94 65

education@villedebiganos.fr

MAIRIE DE BIGANOS

52 Avenue de la Libération

05 56 03 94 50

accueil@villedebiganos.fr



Ville de Biganos



RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifcation 2023-2024

Des tarifs
+ justes
+ solidaires

LES NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Ville de Biganos met en place une nouvelle tarification progressive plus juste et plus solidaire de la restauration scolaire à partir du 4 septembre 2023.

Avec cette réforme, les tarifs deviennent plus progressifs en fonction des ressources et de la situation de chaque famille afin de faciliter l'accès de tous les enfants à une alimentation durable.

Avec cette nouvelle tarification et malgré une hausse du prix des denrées alimentaires, 57 % des familles verront leur tarif diminuer ou se maintenir grâce au maintien de l'effort de la Ville. Les tarifs s'échelonnent de 0,90 € à 3,80 € selon le quotient familial.

Vous pouvez calculer votre QF sur le site internet caf.fr

Grille tarifaire 2023-2024

Tranches de Quotient Familial	Tarifs Élémentaires	Tarifs Maternelles
< 500	0.90 €	0.90 €
Entre 501 et 700	1 €	1 €
Entre 701 et 900	1.70 €	1.20 €
Entre 901 et 1100	1.80 €	1.50 €
Entre 1101 et 1300	2.20 €	1.80 €
Entre 1301 et 1600	2.40 €	2.10 €
Entre 1601 et 1900	2.70 €	2.60 €
Entre 1901 et 2200	3 €	3 €
Entre 2201 et 2500	3.40 €	3.40 €
Supérieur à 2501	3.80 €	3.80 €

Cette nouvelle tarification a fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du 5 juillet 2023.

Ces tarifs seront revalorisés, chaque année, sur la base du taux d'inflation.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

+ de solidarité

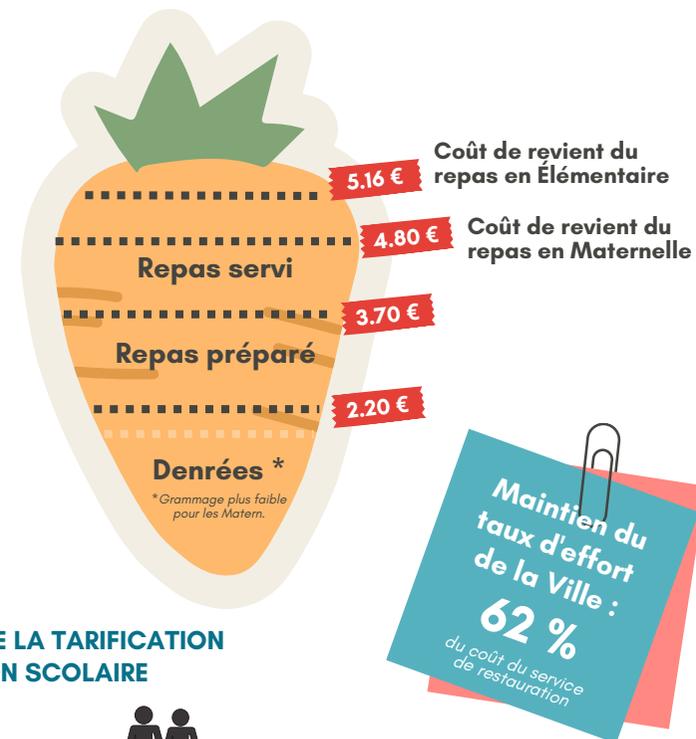
Chacun paiera selon ses moyens. Le tarif sera désormais basé sur votre quotient familial calculé par la Caisse d'allocations familiales. Ce quotient familial dépend de vos revenus et du nombre de personnes dans votre foyer et la Ville continuera à prendre en charge une part importante du coût des repas.

+ Des tarifs adaptés à chaque situation

Les nouveaux tarifs seront vraiment ajustés aux revenus et aux situations familiales notamment des plus fragiles (parent isolé, enfants en situation de handicap, familles nombreuses...) et permettront une actualisation rapide en cas d'évolution. Vous pouvez calculer votre QF sur le site internet caf.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Combien coûte un repas à la cantine scolaire ?



EXEMPLES D'ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

